

À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle municipale située au 300 rue principale Saint-Narcisse, le jeudi 15 décembre 2016 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 168 du présent procès-verbal.

CORRESPONDANCE

- De madame Carole Hubert Ruel et Michel Tremblay, membres du Comité partenaires du Relais pour la vie de Hérouxville, sollicitant notre appui en tant que partenaire pour le Relais pour la vie de Hérouxville, qui aura lieu à Tavibois, le 4 mars prochain.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Monsieur François Boucher, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), accuse réception en date du 7 décembre 2016, de la déclaration d'intérêts pécuniaires que les membres du conseil ont déposés.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), Reddition de comptes

Monsieur Carl Bélanger, ingénieur et directeur du ministère de la Mobilité durable et Électrification des transports nous informe d'une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes. Ainsi, la prochaine édition de reddition de comptes en lien avec le PAERRL sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le MAMOT et le MMDÉ retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par un vérificateur externe. De plus, il nous rappelle que les seuls frais encourus reconnus admissibles sont : la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route. Toute dépense liée à de l'entretien d'hiver demeure non admissible.

MRC des Chenaux, avis aux utilisateurs de conteneurs à déchets et de plus de quatre bacs roulants

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général nous informe qu'à compter du premier mars prochain, la MRC des Chenaux n'effectuera plus la collecte des ordures des immeubles utilisant un conteneur et plus de quatre bacs roulant.

(PRISE)

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

-Aucune question.

2016-12-26

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-27

Mise à jour du rôle d'évaluation et des rôles de perception, écriture comptable

ATTENDU la réception de certificats modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2016 qui passe de 154 271 500\$ à 155 083 300, lesquels seront traités sous la cote mise à jour « C » de 2016;

ATTENDU la réception de certificats en préparation suite au dépôt du nouveau rôle modifiant la valeur totale du rôle d'évaluation 2016 qui passe de 154 271 500\$ à 155 083 300, lesquels seront aussi traités sous la cote mise à jour « C » de 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal homologue la mise à jour de la valeur totale du rôle d'évaluation, laquelle sera traitée sous la cote mise à jour « C » de 2016;

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Madame Manon Dorion situé au 480, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, soustraire 10 licences de chiens (fermeture de chenil) et ajouter 2 licences de chiens au dossier de monsieur Jonathan Roy et madame Valérie Chenier, situé au 563, rang 2 Nord à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

(COMITÉ)

2016-12-28

Comité Consultatif d'Urbanisme, nomination des membres

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 2006-06-399 relatif aux dérogations mineures en matière de zonage et de lotissement ;

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement relatif à la création d'un Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est entré en vigueur le 31 décembre 1981;

ATTENDU que la réglementation stipule que le Comité Consultatif d'Urbanisme est formé de 5 membres permanents nommés par le Conseil, dont 2 membres du Conseil municipal et 3 membres choisis parmi les contribuables résidents dans la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil nomme monsieur Denis Chartier et monsieur René Pinard comme membres du Conseil municipal pour le représenter au sein dudit Comité ;

QUE le Conseil nomme également monsieur Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, comme membre adjoint au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

QUE le Conseil, conformément à l'article 2.1 du règlement numéro 2008-10-429 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement sur le Comité Consultatif d'Urbanisme et abrogation des règlements antérieurs, nomme les membres aux sièges suivants et en fixe la date de fin de leur mandat comme suit :

| | | |
|-------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Siège # 1 : | Monsieur René Pronovost, | membre permanent, 31 déc. 2017 |
| Siège # 2 : | Monsieur Roger Brouillette, | membre permanent, 31 déc. 2017 |
| Siège # 3 : | Monsieur Roland Gervais, | membre permanent, 31 déc. 2017 |
| Siège # 4 : | Monsieur René Pinard, | membre permanent, 31 déc. 2017 |
| Siège # 5 : | Monsieur Denis Chartier, | membre permanent, 31 déc. 2017 |
| --- | Monsieur Stéphane Bourassa, | membre adjoint 31 déc. 2017 |

Adoptée à l'unanimité.

2016-12-29

Reconduction du mandat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour l'entretien ménager de nos immeubles municipaux

ATTENDU que Monsieur Jean-Yves Rousseau, entrepreneur en conciergerie, a manifesté son intérêt pour poursuivre son travail de conciergerie des édifices municipaux;

ATTENDU l'entretien et le déneigement supplémentaire requis pour la location de locaux à l'école Notre-Dame;

ATTENDU les négociations intervenues entre Monsieur Rousseau et Stéphane Bourassa, directeur général, pour le renouvellement de son contrat, lequel couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse accepte de reconduire le contrat de monsieur Jean-Yves Rousseau pour la conciergerie des édifices municipaux, conformément au cahier de la description des tâches consigné au dossier de la conciergerie et signé par les parties;

QUE le contrat de conciergerie est octroyé au montant de 21 556,20\$ par année soit, aucune augmentation par rapport au contrat de l'année 2016, taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le Conseil mandate monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat d'exécution des travaux de conciergerie avec monsieur Jean-Yves Rousseau.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Mireille Paquin se retire de la table du conseil pour les discussions du point suivant.

2016-12-30

Office municipal d'habitation, adoption des prévisions budgétaires 2017

ATTENDU la réception du cahier des prévisions budgétaires approuvées de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Narcisse pour son exercice financier 2017;

ATTENDU que ces prévisions budgétaires montrent un déficit d'exploitation anticipé de 46 152\$ dont 10% est de la responsabilité de la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse adopte les prévisions budgétaires approuvées par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour l'OMH de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, lesquels montrent un déficit anticipé au montant de 46 152\$ dont 10 % doit être assumé par la municipalité.

QUE le conseil municipal autorise le versement de sa contribution financière pour l'année 2017 à l'OMH échelonnée sur deux versements soit un premier versement au montant de 2 308,00\$ le 1^{er} avril 2017 et un deuxième versement le 1^{er} octobre au montant de 2 308,00\$ représentant la dernière tranche de l'exercice financier 2017.

QUE le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité.

Madame Mireille Paquin réintègre la table du conseil pour la poursuite de l'assemblée.

(CLUB)

2016-12-31

Club de motoneige du Comté de Champlain, droit de passage accordé sur le lot 5 695 787, propriété de la municipalité, pour la saison 2016/2017

ATTENDU la demande déposée par monsieur Claude Cossette, représentant notre municipalité auprès du Club de motoneige du Comté de Champlain, afin d'obtenir le droit de passage sur une partie du lot 5 695 787 situés le long du rang 2 Sud entre la rue Principale et la rue Notre-Dame et qui est propriété de la municipalité ;

ATTENDU que le trajet emprunté par les motoneiges et la surfaceuse de leur piste sur notre terrain le long du rang 2 Sud ne cause aucun problème pour nos activités;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil acquiesce à la demande de monsieur Claude Cossette, représentant du Club de motoneige du Comté de Champlain, et autorise la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige sur une partie de notre propriété située le long du rang 2 Sud entre la rue Principale et la rue Notre-Dame de Saint-Narcisse (lot 5 695 787) pour une période d'une année se terminant le 1^{er} novembre 2017;

QUE le conseil autorise, monsieur Stéphane Bourassa, son directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de cession d'un droit de passage préparé par la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2014-12-32

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h43.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général